

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 27 janvier 2020, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

18-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, après avoir ajouté le point suivant à Autres sujets, savoir : Autorisation de circuler - Chargeur avec souffleuse à neige.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 13 janvier 2020

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

19-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement numéro 1-2020 établissant les dépenses à être engagées, en 2020, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux

M. le conseiller Mario Guignard donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 1-2020 établissant les dépenses à être engagées, en 2020, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

M. le conseiller Mario Guignard dépose séance tenante le projet de règlement numéro 1-2020. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Mario Guignard, conseiller

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement numéro 2-2020 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 11-2019 établissant la tarification pour l'année 2020

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2-2020 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 11-2019 établissant la tarification pour l'année 2020.

M. le conseiller Steve Leclerc dépose séance tenante le projet de règlement numéro 2-2020. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Steve Leclerc, conseiller

Avis de motion et dépôt de règlement - Règlement numéro 3-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 045 000 \$

M. le conseiller Mario Guignard donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 3-2020 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 045 000 \$.

M. le conseiller Mario Guignard dépose séance tenante le projet de règlement numéro 3-2020. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Mario Guignard, conseiller

Entretien électrique des bâtiments et infrastructures de la Ville - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement aux travaux d'entretien électrique des bâtiments et infrastructures de la Ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par M. Steeve Thériault, responsable des immeubles et aide-inspecteur des bâtiments;

CONFORMÉMENT à la recommandation de M. Thériault, datée du 21 janvier 2020;

20-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER le contrat relatif à l'entretien électrique des bâtiments et infrastructures de la Ville, pour la période du 28 janvier 2020 au 31 décembre 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Votre docteur électrique inc., et de décréter à cette fin une dépense de 68 \$ l'heure pour le maître électricien et de 3 \$ l'heure pour l'utilisation de la nacelle du fournisseur;

QUE les documents de l'appel d'offres sur invitation, la soumission et la présente résolution constituent un tout faisant foi de contrat entre les parties.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

Vente à Location Progex inc. - Partie du lot numéro 6 326 620 du cadastre du Québec

21-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière vende à Location Progex inc. un emplacement de terrain vacant situé dans le Parc industriel Charles-Eugène-Bouchard, connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant une partie du lot 6 326 620, d'une superficie de 2473 mètres carrés;

QUE cette vente soit consentie en considération d'une somme de 8 784,32 \$, toutes taxes en sus, payable comptant à la signature de l'acte de vente;

QUE le projet de contrat de vente préparé par M^e Mario Mathieu, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte, soit accepté tel que rédigé;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, soient autorisés à signer ledit acte de vente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Regroupement d'achats en matière de sécurité incendie - Adhésion de la Ville

ATTENDU que la Ville de La Pocatière a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de tuyaux incendie et d'habits de combats pour pompiers;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des tuyaux incendies et/ou habits de combats dans les quantités nécessaires pour ses activités;

22-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de tuyaux incendies et/ou habits de combats nécessaires pour ses activités;

QUE, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de La Pocatière s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de La Pocatière confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2020;

QUE, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de La Pocatière s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, avec possibilité de prolonger jusqu'au 30 juin 2022;

QUE la Ville de La Pocatière procédera à l'achat de tous les différents produits inscrits au contrat auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2020;

QUE la Ville de La Pocatière reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-2020, ce pourcentage est établi à 1 % (ou 250 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % (ou 300 \$ minimum sur 2 ans) pour les non-membres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Politique d'acquisition, d'utilisation et de gestion des téléphones cellulaires - Modification

23-2020 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER ainsi qu'il suit la Politique d'acquisition, d'utilisation et de gestion des téléphones cellulaires entrée en vigueur le 10 décembre 2019, savoir : par l'ajout, au tableau qui se trouve à l'article 8. Liste des postes, des lignes suivantes :

Responsable des immeubles et aide-inspecteur en bâtiment	Voix et données
Coordonnatrice horticole	Voix, seulement pour les mois d'avril à septembre inclusivement

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Parade aux flambeaux - Sortie des pompiers

24-2020 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la sortie de deux pompiers, du quad et de la camionnette du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, pour participer à la parade aux flambeaux du Club Hiboux du Kamouraska, qui aura lieu le 8 février prochain.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

L'Halloween à La Pocatière - 15e édition - Porte-parole

25-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de M. Martin Castonguay (Marco Napoli) pour agir en qualité de porte-parole pour la 15^e édition de l'événement L'Halloween à La Pocatière;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 2 200 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M^{me} Louise Lacoursière, conseillère aux communications, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

Projet de modernisation et d'agrandissement du centre sportif de la Ville de Saint-Pascal - Résolution d'appui

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Saint-Pascal pour la modernisation et l'agrandissement de son Centre sportif;

CONSIDÉRANT que ce projet aura un impact durable pour la communauté et mobilisera l'ensemble des citoyens du Kamouraska, jeunes et moins jeunes, par la promotion du sport et l'adoption de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT les impacts positifs et significatifs de ce projet en rapport avec l'accessibilité, la sécurité et l'amélioration de la logistique pour les utilisateurs, les bénévoles et l'ensemble des comités organisateurs des différents événements (régionaux et provinciaux) se déroulant au Centre sportif de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que la modernisation du bâtiment et de ses équipements permettra à cette infrastructure supralocale une pérennité opérationnelle pour les années à venir;

26-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la réalisation du projet de la Ville de Saint-Pascal pour la modernisation et l'agrandissement de son Centre sportif et, incidemment, la demande adressée par cette municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui

ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 11-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Autres sujets

Autorisation de circuler - Chargeur avec souffleuse à neige

27-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière autorise la circulation dans les rues de la Ville du chargeur 624 de marque John Deere, équipé d'une souffleuse à neige Larue D55, année 2020, pour les opérations de déneigement, en période normale et en période de dégel, et ce, conformément au permis spécial de circulation à émettre par la SAAQ (classes 1 et 6);

QUE M. Stéphane Roy, contremaître aux Travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Politique d'acquisition, d'utilisation et de gestion des cellulaires - Ajout du poste de responsable des immeubles et aide-inspecteur des bâtiments et du poste de coordonnatrice horticole - Accès à distance pour le premier et communications l'été pour la seconde
- Creusage du fossé entre la propriété de M. Richard Blanchet et le Parc industriel - Coût de 2 759,40 \$ (taxes incluses) pour les travaux et le transport du déblai - Disposition de la terre retirée - Propriétaire non avisé du moment des travaux - Quelques dommages mineurs à sa propriété
- Autorisation de circuler pour le chargeur équipé avec la souffleuse à neige - Véhicule hors normes nécessitant un permis spécial de circulation
- Terrain acquis par Location Progex inc. dans le Parc industriel Charles-Eugène-Bouchard, au nord de celui dont la compagnie est déjà propriétaire - Utilisation projetée par l'acquéreur : inconnue de la Ville
- Procédure de déneigement des rues de la Ville - Changements apportés au parcours?

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

28-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 33.